



Madame Jacqueline GOURAULT
Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
72 rue de Varenne
75007 Paris



Paris, le 14 janvier 2021

Madame la Ministre,

Nous, Sénatrice et Président de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes, vous alertons à nouveau sur les conséquences du traitement réservé aux élus locaux sur la vie de nos concitoyens.

Le constat est simple. Pour que les élus tiennent leur rôle républicain de soutien à la population, ils doivent être accompagnés et formés pour exercer au mieux leurs fonctions. L'article 105 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique permet au Gouvernement de prendre, par voie d'ordonnance, toutes dispositions permettant d'améliorer et de renforcer la formation des élus locaux. La nécessité de favoriser et l'impératif de faciliter l'accès à la formation des élus sont d'ailleurs rappelés dans le rapport des inspections générales de l'administration et des affaires sociales présenté en janvier dernier.

Faisant consensus, les élus s'attendaient à voir leurs outils de formation consolidés. « *En même temps* », comment aurait-il pu en être autrement ? La semaine dernière encore, le Premier ministre faisait l'éloge de la fonction essentielle des collectivités dans la mise en œuvre du Plan de relance, dans la lutte contre la propagation du virus, dans la lutte contre le réchauffement climatique ou encore la défense de la laïcité. Pour autant, c'est une réalité contraire qui semble se dessiner. Les projets d'ordonnance et de décret d'application, loin de renforcer, visent à réduire significativement les droits des élus. Il est ainsi prévu de baisser le budget de formation disponible pour chaque élu, qui s'élève actuellement à 2000€ par an cumulables, à hauteur de 700€ par an non cumulables. Comment justifier un tel choix lorsque le gouvernement est publiquement informé des conséquences induites ?

Chaque épisode de crise rappelle au gouvernement que l'efficacité des décisions de l'État dépend de deux conditions cumulatives. D'une part, le degré de concertation avec les collectivités locales et, d'autre part la capacité pour chaque élu d'exercer les nombreuses compétences qui lui sont graduellement dévolues. À l'aune des annonces d'une nouvelle phase de décentralisation, cette diminution du budget est perçue comme un mauvais signal supplémentaire...

Parce que les élus locaux méritent un budget adapté à l'étendue de leurs obligations, nous demandons à ce qu'un équilibre juste et réaliste soit trouvé. Pour ce faire, nous souhaitons qu'une véritable concertation soit organisée, afin que les élus puissent exprimer leurs interrogations et rendre compte de leur expérience de terrain.

En lieu et place de l'affaiblissement, il serait opportun que le Gouvernement fasse le choix d'édifier un système solide et pérenne de financement de la formation des élus.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Jean-Paul DAVID

Alexandra BORCHIO FONTIMP

Président de l'Association des Maires et
Présidents d'intercommunalité des Alpes Maritimes
Conseiller régional
Maire de Guillaumes
Vice-Président de la Communauté de communes Alpes d'Azur

Sénatrice des Alpes-Maritimes
Conseillère départementale des Alpes-Maritimes

